Zeitschrift: Schweizerische Chorzeitung = Revue suisse des chorales = Rivista svizzera delle corali = Revista dals chors svizzers

Herausgeber: Schweizerische Chorvereinigung

Band: 9 (1986)

Heft: 3

Rubrik: Rapport d'activité de l'USC 1985

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des cours partout où il aura été possible de réunir un groupe de personnes suffisant qui seront initiés selon une méthode mise au point par M. André Ducret, chef fribourgeois qui dirige également à Lausanne.
Tous les intéressés, espérons qu'il s'en trouvera beaucoup, peuvent s'inscrire auprès de M. René Martinet, président de l'AVDC, 1181 Bursins. Tél. 021/74 14 40.
Qu'en est-il dans les autres cantons? On serait curieux de le savoir. rr

---

Prochaine séance du Comité Central: 7/8 novembre 1986 à Eggiwil
Assemblée des délégués de l'USC: 9 mai 1987 à Soleure

Rapport d'activité de l'USC 1985

1. Introduction

Le rapport 1984 annonçait que l'USC, par le renouvellement de ses organes, entrait dans une ère nouvelle.

2. Assemblées et réunions des organes

Assemblée des délégués

Lors de la 5e Assemblée des délégués d'Interlaken, le 4 mai 1985, nous avons pris congé des membres qui se retiraient du Comité directeur, de la Commission de musique et de l'Office de contrôle, non sans les avoir remerciés des services rendus. La direction administrative et musicale de notre Union a passé en de nouvelles mains. Des articles à ce sujet ont été publiés dans les journaux et les quotidiens de la Suisse entière.

Comité central

Au printemps, le Comité central a siégé à Zurich, sous la présidence de Max Diethelm, et ce pour la dernière fois. Durant l'arrière automne, à Lucerne, le CC s'est réuni sous la nouvelle présidence. Des comptes-rendus de ces réunions ont été publiés dans la Revue suisse des chorales.

Comité directeur

La réunion de janvier a été presque entièrement consacrée aux élections de l'Assemblée des délégués. En juin, le nouveau Comité directeur s'est constitué et il a été procédé à la transmission des affaires et des dossiers. La réunion de septembre était réservée à la préparation de la réunion de deux jours, en automne, du Comité central, à Lucerne.

Commission de musique

En janvier et en avril, la Commission de musique s'est occupée des cours, des projets en cours et des manifestations, ainsi que des nominations dans la perspective des nouvelles élections. Après la séance constitutive de juin, la Commission a siégé durant deux jours à Furigen, pour parler des activités, de la formation et pour fixer les bases du programme de travail et de mesures. A mi-novembre 1985, la participation à CH91, une prochaine Fête suisse de chant et un concours choral suisse figuraient à l'ordre du jour.

Office de contrôle

Au milieu de l'année s'est déroulée la transmission des pièces et des charges, entre les réviseurs sortants et leurs successeurs.

Secrétariat

A fin mars, Madame Eva Schroeder a quitté le secrétariat pour entrer en fonction à la rédaction d'un grand journal du bassin zurichois. Depuis avril, Madame Olga Paoli s'occupe à mi-temps du secrétariat. Un nouveau cahier des charges et un descriptif des tâches ont été préparés.

3. Bases de l'organisation

Les nouveaux statuts ont rendu nécessaire la révision des règlements du Comité central, du Comité directeur, de la Commission de musique et des vétérans. Pour la première fois, un règlement de la bannière a été rédigé. Pour la période 1985–1989, le Comité central a choisi un banneret et un remplaçant. Dans le respect des statuts, une convention a été passée avec la Fédération suisse EUROPA CANTAT. Cette dernière fait partie de l'USC depuis sa fondation, avec le statut de membre associé.

4. Année de la musique

L'année de la musique a laissé une impression durable aux chanteurs. La possibilité d'organiser des concerts publiques et l'interprétation individuelle de la musique et de l'art choral sous toutes leurs formes ont été largement utilisées. L'Union suisse des chorales a lancé à cette occasion un concours de compositions et de textes. Les œuvres primées ont été présentées dans la Revue Suisse des chorales. Les partitions sont imprimées et sont à disposition des chorales. Les activités des associations cantonales et régionales, ainsi que des chorales, dans le cadre «Stadt und Land» doivent tout spécialement être soulignées. En collaboration avec la Société fédérale des orchestres et la Société fédérale de musique, l'Union suisse des chorales s'est présentée dans le cadre de la MUBA et au casino de Berne. Ces deux manifestations de propagande ont rencontré un écho réjouissant dans les journaux et à la radio.

5. Collaboration avec la Société fédérale de musique et la Société fédérale des orchestres

L'année de la musique a permis entre ces trois fédérations une collaboration profitable à tous les participants. L'organisation commune de manifestations d'information intitulées «Faire de la musique en amateur», à Bâle et à Berne, a montré les traits communs de la musique de cuivre, des orchestres et du chant choral.

Les sociétés faîtières augmentent leurs chances de succès au niveau politico-culturel en collaborant aussi étroitement. Cette collaboration ne doit pas rester sans lendemain.

6. Contacts internationaux

Le Comité directeur a pris de nouveaux contacts avec les associations des pays limitrophes. L'échange d'informations au niveau des présidents est en bonne voie. Des liens plus étroits ont aussi été noués avec l'AGEC (Communauté européenne de travail des associations chorales). Après la consolidation de l'USC, l'appartenance à cette communauté paraît raisonnable et souhaitable.

7. Politique culturelle suisse

L'USC a participé à l'enquête relative à la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et a pris position en faveur de l'ancrage des intérêts culturels dans la Constitution. Des requêtes concrètes formulant les suggestions et les vœux de la communauté des chanteurs ont été présentées aux instances fédérales et cantonales. L'USC s'est adressée à la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique pour affirmer son désir de voir le chant et la musique retrouver leur place dans les programmes d'enseignement, tant primaires que secondaires. L'USC est prête à accepter des charges et des missions dans le Cadre du Conseil suisse de la musique, afin de coordonner les intérêts individuels des différentes fédérations, en tant que garantie des intérêts musicaux et choraux communs au niveau suisse. Les rapports avec l'Office fédéral des affaires culturelles se sont développés de manière réjouissante; ce dernier est disposé à soutenir financièrement les fé-

dérations, à l'avenir. La signification et la valeur spirituelle de la musique et de l'art choral ont été reconnues.

8. Formation des directeurs

Il a été possible de trouver la clef de répartition adaptée, au niveau des cours, entre les sociétés cantonales et l'USC. Le séminaire pour les directeurs de cours de base, à Morschach, et le cours de phonation à Einsiedeln se sont déroulés avec succès.

Un cours de direction pour chœur et orchestre est prévu, en collaboration avec la Société fédérale des orchestres. Depuis le milieu de 1985, une page pour les directeurs est publiée dans la Revue suisse des chorales.

Dans l'esprit des aspirations de la Commission de musique, la collaboration et l'échange d'expériences avec les directeurs cantonaux doivent être poursuivis.

9. Littérature chorale

Les chants du concours organisé à l'occasion de l'Année européenne de la musique ont été publiés aux éditions Müller et Schade pour la langue allemande et chez Gessney pour la version française. La publication des œuvres de la FSC 82 est en préparation. Le livre de chant MaryLong pour chœurs mixtes et la cassette correspondante entrent en phase finale et seront disponibles au milieu de 1986.

La Commission de musique étudie la distribution de mandats pour des jeux choraux.

10. Encouragement de la relève

Cette mission incombe à la Commission de musique, au Comité directeur et au Comité central. Les rencontres chorales pour enfants et jeunes gens ont montré qu'ils existent des possibilités à tous les niveaux; une formation adéquate est cependant nécessaire. Dans les écoles de chant, on travaille déjà avec des bambins de 5–6 ans. On souhaite introduire la formation de la voix chez les plus jeunes dans l'enseignement. Les organes de l'USC essaient de faire valoir leur influence au sujet de l'encouragement du chant à l'école au niveau des écoles normales. Des préparatifs sont en cours pour des jeux choraux avec accompagnement musical, spécialement pour les plus simples chorales. Il faut aussi généraliser l'échange de chœurs d'enfants entre les régions linguistiques et avec l'étranger. L'USC a pour but d'inciter les chorales et les sociétés à structurer leur propre organisation de jeunesse. Des chœurs de jeunes et d'enfants doivent être formés, comme cela est le cas dans le domaine sportif et dans les fanfares.

11. Médias

Pour la mise en place d'un service de relations publiques efficace, les objectifs faisaient encore défaut en 1985, respectivement des thèmes mûrement réfléchis. Nous considérons cette phase comme une phase d'approche et de préparation. Au sein du Comité directeur, on s'occupe aussi des RP. Le contact avec les sociétés cantonales doit encore s'instaurer. Les relations avec la rédaction de la Revue suisse des chorales se sont renforcées. La Revue est notre meilleur canal d'informations, notamment pour le Comité directeur. L'actualité de la Revue et du même coup les relations avec les chorales, les chanteuses et les chanteurs ont encore été améliorées. Pour la radio et la télévision, des contacts importants ont été établis par des entretiens personnels et ils auront des effets positifs sur la collaboration future. Les relations avec la presse écrite s'établissent au niveau cantonal. Le fichier d'adresses en préparation doit servir à la transmission rapide des informations. Une nouvelle documentation sera préparée sous la forme d'un prospectus. Dans la limite des possibilités financières, d'autres activités de RP sont à l'étude.

12. Revue suisse des chorales en mutation

Au milieu de 1985 a eu lieu la passation des pouvoirs entre l'ancien administrateur, Max Gut, à son successeur, Theo Marti. L'année 1985 s'est déroulée sans modification rédactionnelle, dans la forme connue et elle s'est bien terminée. Malheureusement, au niveau des abonnés, la situation ne s'est pas améliorée. De nombreuses chorales appartenant à des associations cantonales ignorent aujourd'hui encore que deux abonnements sont obligatoires, ainsi que l'a décidé l'Assemblée des délégués 1985. Notre organe est devenu une publication digne d'être lue et ce désintérêt nous étonne. Il vaut la peine d'y jeter une fois un coup d'œil un peu plus curieux!

Sur demande, nous vous remettons volontiers des spécimens pour une action de propagande dans les chorales et espérons ainsi, avec le soutien des sociétés cantonales, pouvoir augmenter le nombre de nos abonnés. Il serait magnifique que cela soit rendu possible par un travail concerté; du même coup, le caissier central n'aurant plus besoin de verser de gros subsides à notre Revue.

13. Etat des finances

Grâce à une gestion économe et prudente des finances, les comptes ont pu être équilibrés en 1985. La fortune de l'Union suisse des chorales rend possible la poursuite de nos tâches. Les prévisions budgétaires pour 1986 sont réalistes; il n'y aura ni réserve ni ristourne. De nouvelles activités dans le domaine des cours, des concours et des manifestations nécessiteront l'engagement de moyens financiers nouveaux, qui devraient résulter d'une hausse des subventions de la Confédération. La nouvelle conception de la Revue doit décharger l'USC d'un soutien financier qui perdurait.

14. CH91 – FSC 91 – Concours choral

L'USC s'est engagée intensément dans le cadre de CH91 et envisage différentes participations. L'organisation d'un premier concours choral USC semble possible en 1988. Les conversations menées au niveau des directeurs cantonaux nécessiteront encore des mises au point. L'enquête à ce sujet devra être prolongée. Les sociétés cantonales doivent pouvoir s'exprimer au sujet des activités prévues et du concours. Pour CH91, les contacts seront poursuivis selon le modèle prévu.

15. Perspectives d'avenir

Les nouveaux organes ont empoigné énergiquement leurs tâches. 1985 a été consacrée à l'élaboration des bases de travail.

En 1986, les programmes de tâches et de mesures doivent venir les étoffer. Les objectifs sont déjà définis. Pour la réalisation des tâches prévues et l'atteinte des objectifs, le soutien de toutes les associations cantonales, de toutes les organisations régionales ainsi que de toutes les chorales et de leurs membres est indispensable. Aidez-nous! Nous dépendons de votre confiance et de votre bon vouloir.

Au nom du Comité central USC
Ernst Kleiner, président central

Impressions romandes

Afin que les Romands puissent exprimer leurs sentiments, le nouveau président central de l'USC, Ernst Kleiner, m'a demandé de rédiger quelques mots en français pour compléter son rapport d'activité.

Pour ce faire, permettez-moi tout d'abord de me référer à l'annexe jointe au procès-verbal de l'assemblée des délégués du 4 mai 1985 intitulée «Considérations personnelles du président Max Diethelm». Il y relevait notamment que l'Union suisse des cho-

rales n'avait pas atteint tous ses objectifs au cours de ses huit premières années d'existence. Implicitement, ce constat laissait émerger la certitude que le nouveau Comité directeur n'allait pas résoudre en quelques mois tout ce qui était encore en suspens. Conséquemment, cette situation ne pouvait que nous inciter à aborder nos tâches avec détermination et je me plais à souligner que notre nouveau président central, Ernst Kleiner, conduit les destinées de notre association avec autorité, efficacité et amabilité; les Romands l'en remercient.

L'examen de plusieurs problèmes structurels et la relance de notre organisation furent les thèmes principaux de nos travaux et l'on peut espérer que certaines réalisations verront le jour à plus ou moins brève échéance. Il me paraît néanmoins utile de relever ici, et j'exprime en cela l'opinion des Romands, qu'il devient indispensable de fixer annuellement des priorités si l'on veut éviter l'écueil d'une administration trop lourde et diffuse. Par ailleurs, tout cela doit se dérouler dans un contexte particulier dû à la diversité de nos régions et de nos cultures, contexte qu'il est impérieux de respecter.

De l'avis des Romands, les tâches fondamentales de l'USC consistent:

- à organiser des cours de direction d'un très bon niveau dans le cadre de chaque région linguistique
- à élargir le répertoire choral en provoquant la création d'œuvres dans nos quatre langues nationales
- à établir des relations propres à valoriser l'art que nous pratiquons
- à conforter la solidarité confédérale.

L'USC se doit de réaliser ces quatre buts essentiels d'une manière satisfaisante et équitable. Son image de marque en dépend.

Le 1er vice-président:
Frédéric Dupertuis

Dans le dernier numéro de la Revue, les photos de MM.G.Roux et M. Veuthey devaient être accompagnées d'un texte de présentation. Une malheureuse omission en a privé les lecteurs. Ils voudront bien nous en excuser et ajouter les deux textes suivants aux photos correspondantes.

Les associations cantonales de l'USC (7):

Les responsables de la Fédération valaisanne

Georges Roux, président du Comité cantonal

Après avoir reçu la formation de l'Ecole normale de Sion, Georges Roux enseigne plusieurs années dans son village de Grimisuat, où il était né en 1919. Parallèlement, il entreprend une carrière militaire, qui le conduit à bifurquer vers l'administration cantonale, où il deviendra un chef de service apprécié au Département militaire. Chanteur depuis son enfance, il dirige le chœur de Grimisuat pendant plusieurs années, avant de devenir président des chanteurs du Valais central. A la mort de Fernand Dubois, les chanteurs valaisans élisent Georges Roux comme président du Comité cantonal. A ce poste, il se donne pour tâche de faire connaître l'Union suisse des chorales, suscitant rapidement l'adhésion du Valais.